

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dép^{ts} limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements 12 — 6 — 4 —
Etranger Le port en sus.

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77
A LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Lyon, 17 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE

Les événements ont marché depuis huit jours. Le Corps législatif prorogé à une date encore inconnue, le Sénat convoqué pour le 2 août, la constitution menacée d'un perfectionnement nouveau, toute vie politique suspendue en dehors du pouvoir exécutif resté seul en scène, le principal ministre, — celui qu'hier encore on saluait du nom de vice-empereur, soudain congédié, et avec lui, disparus dans la même tourmente, tous ses collaborateurs; le tiers-parti dans la joie, les Arcadiens ahuris, les invalides furieux; l'opinion publique en défiance: — tel est, en raccourci, le tableau mouvementé des événements de la semaine.

Nous apprécions plus loin le message impérial, dont la lecture par le ministre d'État devait précéder de quelques heures seulement la débâcle du ministère et le renvoi de la Chambre.

Quant à cette dernière mesure, elle a été l'objet, on le sait, d'une protestation indignée de la part de M. Jules Favre, protestation à laquelle s'est associée une partie de l'assemblée, et dont nous tenons à constater ici le caractère d'énergie fermée.

Le double rappel à l'ordre que M. le président Schneider a prononcé, à cette occasion, contre l'éminent interprète de la gauche n'a pas empêché, au reste, qu'on ne se soit bien vite aperçu de la mauvaise impression produite, dans le public, par une mesure aussi regrettable que la prorogation de la Chambre dans un pareil moment. Malgré les raisons que font valoir les journaux dévoués pour justifier ce manque de déférence dont s'est plaint M. Jules Favre, on songerait, en effet, à revenir sur la première décision et à fixer la réunion nouvelle du Corps législatif à une date très-prochaine. Hier, dit le Temps, ce n'était qu'une vague rumeur; aujourd'hui c'est un bruit accrédité. — Qu'en sera-t-il demain? Nous l'ignorons, et l'on comprendra que nous nous abstenions de reproduire les mille versions qui circulent sur le dénouement de la crise: nous marchons de surprise en surprise.

Ces « concessions de principes », ces « sacrifices de personnes » auxquels le chef du pouvoir se refusait si fièrement hier, ne voilà-t-il pas que spontanément il se déclare prêt à y souscrire, — à la condition, bien entendu, qu'on ne touchera pas aux prérogatives spéciales dont il a été investi!

Aussi, depuis l'apparition du message impérial, la contagion de l'exemple gagne de proche en proche tous les fidèles, et c'est merveille de voir comme ils rivalisent tous de désintéressement, de générosité et de dévouement monarchique.

C'est le tiers-parti faisant sur l'autel de la patrie le sacrifice public de son interpellation vengeresse. Ce sont ces ministres inimitables qui, réunis en conseil à St-Cloud, écoutent avec stupéfaction les projets du maître et se déclarent prêts à mourir pour la liberté, après avoir lutté vingt ans contre elle. C'est le président de la Chambre des représentants du pays, le défenseur naturel et le gardien de ses droits qui, généreusement, en fait l'abandon aux pieds du Trône, et réussit à arracher au souverain, qui hésite, le décret de prorogation. C'est le ministre d'État contresignant — sans le savoir — cet impopulaire décret et apprenant tout à coup que sa démission est enfin acceptée; c'est le même M. Rouher qui, osant à peine en croire ses yeux et ses oreilles, s'éloigne triste et morose, est rappelé tout à coup, reparait, s'agite, se démène, s'éclipse encore, revient à la charge et, prêt à ressaisir le pouvoir qui lui échappe, — extrait des profondeurs de son terrible portefeuille tout un plan de réformes, empreintes de cet esprit subversif qui marque les revendications des irréconciliables.

Le désarroi est-il assez complet! — Nous le demandons aux journaux dévoués qui s'égaient, assez mal à propos, de l'attitude humiliée, disent-ils, de l'opposition. Et comme ils s'entendent bien — ces conservateurs-libéraux si fiers de leurs récentes découvertes — à réaliser ce programme qui consiste à « initier le pays à l'exercice des libertés publiques graduellement, sans secousses, sans transitions brusques et sans périls! »

Le péril, il est partout! et les secousses ne les sentez-vous donc pas, violentes et répétées!

Enfin, le Journal officiel a fait connaître l'apaisement définitif du conflit franco-belge.

Tout se réduit à une convention de service mixte entre les compagnies de chemin de fer. Le Constitutionnel affirme toutefois que cet arrangement a « presque l'importance d'une frontière. En cas de guerre, il fermerait à la Prusse l'entrée de la France par la Meuse. » Et jusque-là nous avions laissé la porte ouverte... Insouciant que nous sommes!

H. LACROIX.

chemin par le mauvais temps et les inondations, mais enfin l'impatience les avait gagnés, le désir de revoir leurs chers enfants leur faisait braver la fatigue, et ils partaient sur la foi du proverbe qui assure que tous les chemins mènent à Rome.

Nous quittâmes Airolo sur les sept heures du matin, chaque porteur de bagages ayant son fardeau fixé sur un crochet par derrière les épaules. La pluie était revenue et tombait, légère et fine comme un brouillard; à droite de la route, grondait et bondissait le Tessin, encaissé dans son lit de rochers, tourbillonnant et écumeant comme un furieux, jauni par la terre que les éboulements entraînaient dans ses flots. À droite et à gauche, la montagne versait du haut de toutes ses cimes des cascades et des torrents; elle semblait suer l'eau par tous les pores, et ruisselait du haut en bas. Je ne vis jamais pareilles masses d'eau.

Malgré ce déluge et la nécessité de patauger dans la boue, la route nous parut belle, surtout dans la première partie, en descendant d'Airolo. La vallée du Tessin est riche et fertile: partout des pâturages et de la vigne; mais à chaque pas, la route était coupée par des ruisseaux, ou disparaissait sous des avalanches de pierres et de terre éboulees. Un grand pont sur le Tessin et sur lequel passe la grande route, n'était plus qu'une ruine, et ressemblait à ces aqueducs romains dont il ne reste plus que les piliers. Là, le chariot qui portait Baucis et Philémon dut s'arrêter, et s'en retourner, laissant la pauvre vieille dame à pied. Il nous fallut, pour retrouver la route, descendre le ravin au fond duquel hurlait le Tessin, et suivre le bord jusqu'à un passage propice. Enfin, après quatre heures d'une marche trop accidentée pour n'être pas très-fatigante, nous arrivâmes à Faïdo, à la fois harassés et affamés.

Le déjeuner nous redonna courage: toutefois, prévoyant bien que je ne pourrais, ce jour-là, faire encore deux étapes pareilles à celle que nous

Le 12 Juillet.

Il faut être juste pour tout le monde.

Le gouvernement a non-seulement réalisé, il a dépassé toutes nos espérances.

Nous attendions de lui une nouvelle preuve de son aveuglement sur ses véritables intérêts et de son incompatibilité radicale avec la liberté; il nous l'a donnée.

Nous attendions de lui un acte de résistance maladroite déguisé sous l'apparence de concessions puérides; il l'a commis.

Nous attendions de lui un pendant aux mémorables réformes du 24 novembre et du 19 janvier, et il a daigné nous l'octroyer.

Mais ce que nous n'attendions pas de lui, c'est qu'il fit éclater à tous les yeux les secrètes terreurs dont il est tourmenté en fermant brusquement la lice où l'appelait le tiers-parti, c'est qu'il confessât, en se dérochant à la discussion, le sentiment qu'il a de son impuissance et de sa faiblesse.

Nous savions bien depuis longtemps que le colosse avait des pieds d'argile; mais qui pouvait penser que lui-même en fit jamais l'humiliant aveu?

Admirons encore en tout ceci l'esprit de suite, la profondeur de vues, la maturité de délibérations qui président à la conduite du pouvoir personnel.

Dans sa lettre à M. de Mackau, l'empereur déclare qu'il ne fera « ni concessions de principes ni sacrifices de personnes. »

Quelques jours après, dans sa lettre à M. Schneider, il s'efforce de calmer les alarmes excitées par la distinction accordée à l'un des plus fougueux Arcadiens, à M. le baron Jérôme David. Il assure qu'il conciliera « les exigences d'un pouvoir fort avec des institutions véritablement libérales. »

Le message du 28 juin s'exprimait ainsi :

« Le gouvernement de l'empereur a pensé qu'il était sage et politique de procéder IMMÉDIA-

TEMENT à la vérification de vos pouvoirs, et de faire cesser ainsi toute incertitude sur la validité des opérations électorales dans chaque circonscription.

« Dans la pensée du gouvernement la session actuelle n'a pas d'autre objet. »

Le message du 12 juillet parle de cette sorte :

« Le Corps législatif paraît désirer connaître IMMÉDIATEMENT les réformes arrêtées par mon gouvernement.

« Je crois utile d'aller au-devant de ses aspirations... »

Le 28 juin, le gouvernement n'avait d'autre idée arrêtée que de ne faire aucune concession de principes et aucun sacrifice de personnes.

Le 12 juillet, il promulgue le plan des réformes qu'il a arrêtées, et il jette à l'eau tout son ministère.

Le 28 juin, il jugeait sage et politique que les pouvoirs de la chambre fussent immédiatement vérifiés.

Le 12 juillet, il le proroge en pleine vérification de pouvoirs, avant même qu'on ait sérieusement abordé la discussion des élections contestées.

Parfois, pendant la tempête, l'aiguille de la boussole est affolée, c'est-à-dire qu'elle cesse de marquer la direction du pôle, qu'elle va et vient, oscille à droite et à gauche, tourne sur elle-même comme prise de vertige.

Ne dirait-on pas que la boussole du pouvoir personnel est affolée?

Et pourtant quelle tempête que celle déchaînée par les Eoles du tiers-parti!

Que va-t-il sortir en fin de compte de tout ce remue-ménage, de toute cette fatigue du cerveau impérial, de tous ces petits billets sans-çaçon, et de tous ces solennels messages? Qu'y aura-t-il de changé à la machine gouvernementale?

Rien, ou presque rien.

Non que les réformes annoncées diffèrent sensiblement au fond de ce que réclamait le tiers-parti, mais comme ce que réclamait le tiers-parti

sant, qu'elle prit peur, et par un brusque mouvement de retraite, se jeta fort maladroitement dans le torrent, entraînant avec elle son conducteur, qui courait le plus grand danger d'être assommé par les ruades de son cheval en détresse. Heureusement il lâcha la bride, passa lestement sa tête sous la passerelle, et se raccrochant aux rochers, sortit de l'eau tout ruisselant.

Une fois abandonné à lui-même, le cheval, comme le conducteur, se tira assez promptement d'affaire; mais je doute fort, si j'eusse été sur son dos, au plus beau de cette aventure, que je m'en fusse aussi bien tiré. Je n'avais guère d'autre alternative que de me briser la tête sur les rochers ou d'être écrasé par ma monture. — Chose singulière et que je signale à tous ceux qui ne croient pas au pressentiment: au moment où le conducteur voulut engager sa bête sur la passerelle, et où je mis pied à terre, je me dis en moi-même: le cheval tombera, et mon imagination me fit voir sa chute avant qu'elle n'arrivât. Cependant il pouvait fort bien passer, et ne pas tomber: les poutres étaient solides et avaient assez de surface pour les pieds d'un cheval; il est vrai qu'elles étaient humides du continué rejaillissement de l'eau: pourtant l'animal ne glissa pas, il eut peur, et se précipita lui-même.

Ceux qui nient le pressentiment diront: Mais cette peur était à prévoir; vous l'avez heureusement prévue, et c'est pourquoi vous avez mis pied à terre; il n'y a point là de pressentiment. — Je réponds que je ne prévoyais rien, que l'accident, quel qu'il fût. Encore une fois, il pouvait fort bien ne pas arriver; or, non-seulement je le pressentis, mais si je ne l'avais pas cru absolument certain, inévitable, présent, je crois que j'aurais tenté le passage et ne serais point descendu de cheval, au lieu que j'en descendis parce que j'étais aussi sûr de l'accident, que s'il fût déjà arrivé. Je le vis, comme dans un éclair, une minute avant l'instant

FEUILLETON DE LA DISCUSSION

ALBUM DE VOYAGE (4)

Notre détermination hardie fut initiée par quelques-uns des voyageurs qui se trouvaient en quarantaine à l'hôtel d'Airolo, si bien que le lendemain matin, à l'heure du départ, nous formions, tant voyageurs que porteurs de bagages, une véritable caravane. Une vieille dame, accompagnée de son mari, n'avait pas craint de tenter l'aventure et d'affronter la fatigue; son mari avait eu l'idée de louer un chariot de montagne, sur lequel il plaça d'abord ses bagages, puis, d'une gerbe de paille sèche il arrangea pour sa femme une sorte de siège où il la fit asseoir, et l'on partit avec un conducteur qui devait ramener le chariot et le cheval, du point où le mauvais état de la route les forcerait de s'arrêter.

Cette vieille dame et son vieux mari étaient de braves Suisses, tout à fait dignes d'être comparés à Philémon et Baucis pour les tendres soins, les attentions délicates et les câlines paroles qu'ils se prodiguaient l'un à l'autre. Otto les trouvait même un peu ridicules, mais à mon avis il avait tort, et Philémon devait le faire repentir dès le soir même de son jugement moqueur, en nous offrant obligeamment deux places dans une voiture qu'il loua, quelques lieues avant d'arriver à Bellinzona.

Mais n'anticipons pas sur cette journée de misère: nous n'en sommes encore qu'au départ. Philémon et Baucis allaient à Rome pour y retrouver leurs enfants; ils avaient été arrêtés en

(4) Voir les numéros des 4 et 11 juillet.

différait fort peu, en apparence du moins, de ce qui existait auparavant, il en résulte que les choses continueront, à marcher comme par le passé et que l'empire aura pour la troisième fois couronné son édifice sans qu'il soit possible de découvrir à l'œil nu ce couronnement fantastique.

Que réclamait en effet le tiers-parti ? La responsabilité ministérielle.

Or, qu'est-ce que la responsabilité ministérielle ?

La responsabilité ministérielle est la faculté qu'a le corps délibérant de demander compte aux ministres de leurs actes. Cette faculté a pour unique sanction le droit de mettre les ministres en accusation, sanction bien rarement invoquée et dont deux exemples seulement se rencontrent dans notre histoire parlementaire, le procès des ministres de Charles X après la révolution de 1830, et la demande de mise en accusation du ministre Guizot à la veille de la révolution de 1848.

On comprend, en effet, que cette sanction extrême ne soit applicable qu'à des cas exceptionnels, forfaiture ou haute trahison, et qu'elle n'intéresse en rien la marche habituelle des choses.

En quoi donc consiste pour l'ordinaire la responsabilité ministérielle ? Uniquement dans la nécessité morale où se trouve un ministre qui n'a plus la confiance du parlement, de remettre sa démission entre les mains du roi, ou de l'empereur.

Or, n'est-il pas évident que cette responsabilité existe de fait dans tout gouvernement qui se meut au moyen des trois rouages suivants : un chef du pouvoir exécutif, des ministres, une assemblée législative ? Comment un ministre, même irresponsable, pourrait-il rester en place alors que le parlement aurait blâmé les actes auxquels il se serait associé, la politique dont il aurait été l'instrument ? Comment M. Rouher n'aurait-il pas donné sa démission, si le Corps législatif eût désapprouvé l'expédition du Mexique ou refusé un bill d'indemnité à la comptabilité de M. Haussmann ?

Que la responsabilité ministérielle soit ou ne soit pas écrite dans la constitution, qu'importe, du moment qu'elle est dans la force des choses. Qu'importe qu'un ministre soit déclaré irresponsable par la constitution, du moment qu'en fait il est nécessairement responsable ; et qu'importe qu'il soit déclaré responsable, si par la manière dont le parlement est composé, cette responsabilité reste nécessairement à l'état de lettre morte ? Toute responsabilité suppose deux personnes, une personne responsable, et une autre qui décide si la responsabilité est encourue. Or, quand cette

deuxième personne est à la dévotion de la première, que devient la responsabilité ? Que nous ayons demain un ministère responsable, la belle avance tant que nous aurons la même majorité !

On le voit, ce qui importe pour que les ministres soient effectivement responsables n'est pas qu'ils soient déclarés tels par la constitution, mais que la majorité de la Chambre soit indépendante du pouvoir ; que les députés ne soient plus les créatures du gouvernement qu'ils sont chargés de contrôler, en un mot, qu'il n'y ait plus de candidatures officielles ni ouvertes ni déguisées.

D'où il suit que la responsabilité dont on nous leurre n'est qu'un mot et qu'il n'y a rien de changé à l'incomparable régime dont nous avons le bonheur de jouir.

Mais si rien n'est modifié, quant au mécanisme gouvernemental, il n'en est pas de même quant à l'état moral des partis et du gouvernement. Sous ce rapport, le 12 juillet sera véritablement une date mémorable dans l'histoire du second empire.

D'une part, le pouvoir personnel, en se laissant arracher par le tiers-parti, même une apparence de concessions, a virtuellement abdiqué. En allant au devant des « aspirations » du Corps législatif, il a établi un précédent, dont les conséquences, un moment éludées, se représenteront chaque jour plus impérieuses et plus pressantes. En dépit de sa prétention de « conserver intacte sa prérogative », il l'a en réalité sacrifiée ; il a fait l'abandon de cette toute-puissance orgueilleuse qui se flattait de ne compter avec aucun conseil, de ne subir aucun ascendant.

De son côté, le tiers-parti en donnant si pitoyablement sa démission devant les réformes dérisoires octroyées par le message a montré qu'il n'était point un véritable parti politique, voulant sérieusement la transformation du gouvernement, mais un simple ramassis de comparses lassés de le servir obscurément et jaloux d'entrer en partage de son influence et de ses bénéfices.

Le tiers-parti et le gouvernement ont fait ce qu'on appelle en escrime un coup fourré ; ils se sont mutuellement enfoncés.

La droite elle-même a cessé d'exister ; elle s'est évanouie dans les bras du tiers-parti, qui, lui, s'est évanoui en fumée.

Seul, le parti de la REVENDICATION reste debout. Quand triomphera-t-il ? Nous ne saurions le dire ; mais ne semble-t-il pas, à voir ce qui se passe qu'il est de certaines heures où la Vérité est dispensée de combattre pour vaincre et où les écroulements se précipitent d'eux-mêmes autour d'elle ! L.-PAUL DUMAREST.

où il allait advenir. Si ce n'est pas là du pressentiment, une vision anticipée des événements, qu'est-ce donc ?

Pendant ce temps, que faisait Otto ? — Mon apprenti théologien avait gagné du terrain, et causait tranquillement avec le bon Philémon, sans se douter du danger que nous venions de courir. Je mis le cheval au trot pour les rejoindre, et le conducteur prit le pas de course, pour tâcher de sécher ses vêtements et éviter de se refroidir.

Nous atteignîmes ainsi Bodio, un des villages qui avaient été ensevelis sous les éboulements. — Quel spectacle ! Les maisons ouvertes et vides, quelques-unes effondrées, les rues désertes, marquées seulement par les lignes des maisons, car une couche de terre, de pierres et de sable recouvre le sol, à la hauteur des fenêtres du rez-de-chaussée. Il n'y a plus de jardins ; les arbres sont enterrés jusqu'aux branches ; les tonnelles chargées de vignes formant treillis, à l'italienne, sont entièrement obstruées ; seules, les feuilles de la vigne surnageant sur cette mer de sable amoncelé. Et un silence de mort régnait sur tout cela. Qu'on se figure un Pompéi des Alpes, un Pompéi montagnard, englouti par une avalanche de terre et de rochers, et l'on aura une idée de la dévastation qui a fait de ce pauvre village de Bodio, une ruine abandonnée.

Nous nous arrêtas au coin d'une de ces rues désertes, et je renvoyai le cheval avec son conducteur. Comme nous allions sortir du village, nous rencontrâmes un abbé coiffé de sa barrette, et un paysan qui s'efforçait de déblayer, avec une bêche, un petit coin de jardin, sur le bord de la route. Le pauvre homme en avait bien pour un mois, s'il n'était pas aidé, à déterrer cet arpent, grand comme la main et qui, sans doute, était tout son bien. L'abbé, qui était le curé du village, le regardait faire, un doigt dans son bréviaire, d'un air aussi paisible, aussi serein

ques'il ne fût rien arrivé. Ce furent les deux seuls êtres vivants que nous vîmes en traversant Bodio. Qu'étaient devenus les habitants de ce village enterré ? Plusieurs avaient péri, surpris par l'éboulement ; le reste avait fui, et avait été demander l'hospitalité dans les hameaux voisins. Les Alpes sont aussi des volcans : seulement au lieu de cendres, ils lancent de la terre, des rochers et des eaux.

Cependant j'avais rejoint Otto, Philémon et Baucis. La pauvre dame ne marchait plus qu'avec peine, appuyée sur les bras de son cher Philémon. Il faut penser que nous étions en route depuis le matin, et que le soir arrivait. Heureusement la pluie avait cessé ; il y avait, au surplus, assez d'eau et de boue comme cela sur notre chemin. Comme la nuit tombait nous entrâmes dans Biasca, tellement harassés et affamés que nous résolûmes de ne pas aller plus loin et de passer la nuit dans ce village. C'était compter sans son hôte, car l'unique auberge était déjà pleine ; toutes les chambres, tous les lits étaient pris. C'est alors que Philémon eut l'idée de louer une voiture, si, par fortune, il s'en rencontrait une dans le village, afin d'arriver le soir même à Bellinzona. On l'assura au reste que la route était praticable et qu'il pouvait arriver avant onze heures du soir. La voiture se trouva : c'était une grande calèche, antique, mais vaste, si vaste que le bon Philémon eut la pensée de nous y offrir place, nous tirant ainsi d'un grand embarras, car Dieu sait où nous eussions couché cette nuit-là, sans cette invitation.

Il faut avoir marché huit ou neuf heures durant, à travers des chemins défoncés, ensablés, ou encombrés de rochers, pour imaginer le bien-être que nous éprouvâmes à nous sentir assis, au fond d'une vieille calèche de louage, sur des coussins qui pourtant n'avaient rien de bien moelleux ! Ce bien-être était tel, et telle aussi la

UNE PAGE D'HISTOIRE

Les députés du pays s'étaient réunis ; ils avaient été convoqués solennellement pour vérifier leurs pouvoirs, et déjà la nation toute entière se préoccupait des réformes que ses mandataires allaient réclamer pour elle et que le souverain, disait-on, avait promis d'accorder. Des discussions s'élevèrent dès le début parmi les députés ; les uns témoignaient clairement qu'ils revendiqueraient bien tout les droits imprescriptibles du Peuple ; — les autres, plus modérés, voulaient demander respectueusement au Maître des concessions libérales ; — d'autres enfin répétaient avec une sorte d'indignation que le pouvoir suprême devait rester concentré dans les mains qui le détenaient, que toute concession serait une faiblesse déplorable et ferait crouler le trône dans l'abîme des révolutions. Les intrigues secrètes des ministres et des courtisans donnant au prince des conseils contradictoires, car chacun d'eux, suivant la coutume, ne considérait que son intérêt personnel, compliquaient encore les difficultés de la situation.

Cependant la Chambre ne pouvait pas aboutir à se constituer ; malgré les efforts et la bonne volonté de certains députés, les choses traînaient en longueur, comme si par un dessein caché la Cour avait voulu retarder l'heure d'agir, si impatientement attendue par le pays.

Le souverain s'avisa même d'écrire une lettre, qui n'était pas adressée à l'Assemblée, et qui fut divulguée par un de ses familiers, dans laquelle il exprimait clairement sa résolution de maintenir les prérogatives et les privilèges dont les citoyens voulaient la suppression. Cette intervention, bizarre dans la forme, et maladroite au fond, irrita davantage encore les esprits. Chaque parti ne fit que s'entêter avec plus d'ardeur dans ses résolutions ; des réunions des diverses fractions de la Chambre eurent lieu ; on y rédigeait des adresses, des réclamations, qui se répandaient dans le public et augmentaient l'agitation générale.

Aucune solution ne se produisait. Chaque jour amenait un nouvel incident. La France entière, troublée, inquiète, sentant que ses destinées se jouaient à Paris, avait les yeux fixés sur le Corps législatif et sur les Tuileries. Le premier ministre, dont l'influence sur son maître était connue, avait une attitude énigmatique et différemment interprétée. Quels étaient ses projets ? Garderait-il ses fonctions, donnerait-il sa démission, aurait-il un successeur plus libéral ? Chacun se posait ces questions, tandis que les conseillers fidèles du pouvoir persistaient à déclarer toute liberté nouvelle comme odieuse et criminelle, et à retarder par leurs manœuvres la constitution de la Chambre.

Enfin le Souverain fit connaître par un message, lu à la Chambre par un de ses ministres, quelles étaient ses intentions.

Il promettait certaines réformes, notamment à l'égard du vote du budget, mais il déclarait conserver les prérogatives essentiellement liées à la Constitution, et sous les promesses de concessions, on voyait clairement, par les formes impératives du style, par le ton absolu du Prince, qu'il prétendait continuer à tout faire par lui-même, comme étant le seul et véritable mandataire du peuple.

Ce n'est pas tout : il donna ordre aux députés de se séparer immédiatement.

fatigue, que sans plus s'inquiéter de la route, des ruisseaux que nous passions ou des cloaques de boue dans lesquels nous enfoncions à tout moment. Baucis ne tarda pas à incliner sa tête dans l'angle de la voiture, et ce voyant, Otto, l'infatigable Otto, gagné sans doute par l'exemple, s'endormit presque incontinent, et je demeurai tête-à-tête avec Philémon, qui veillait avec sollicitude sur le sommeil de sa chère moitié.

Nous engageâmes une conversation à voix basse, dans le cours de laquelle mon interlocuteur me raconta avec un air de complaisance comment il avait rencontré, sur le bateau à vapeur, tandis qu'il traversait le lac de Zurich, le président de la Confédération suisse, et comment lui, Philémon, avait eu l'honneur de lui parler, et même de lui rendre service, en lui prêtant son manteau, que le président avait revêtu sans façons pour se préserver du froid. Et Philémon ajouta en me montrant le manteau qu'il avait en ce moment-là sur les épaules : Tenez, c'est le manteau que voilà ! Et ce bonhomme, qui est non-seulement bien élevé et bienveillant, mais intelligent et instruit, était aussi glorieux et aussi heureux de son aventure que jadis M^{me} de Sévigné, invitée à danser par le grand roi, le roi soleil, Louis XIV en personne.

Enfin, vers les onze heures du soir, nous arrivâmes à Bellinzona, mais nous n'étions point encore, comme vous l'allez voir, sur la terre ferme. Le lendemain matin, nous devions prendre la voiture publique pour gagner Magadino, sur le lac Majeur, et de là, en traversant le lac, Arona et Milan. Par malheur, le domestique de l'hôtel, qui avait promis de nous éveiller, oublia sa promesse pendant son sommeil, et quant à nous, après la journée de marche de la veille, nous étions incapables d'ouvrir les yeux avant neuf heures du matin, Philémon et Baucis, plus heureux, s'étaient réveillés et étaient partis depuis une grande

Mais les députés n'obéirent pas ! Car tout ceci se passait en 1789, et ce que nous racontons c'est la séance de l'Assemblée constituante du 23 juin.

Le roi Louis XVI avait terminé son discours en disant :

« Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite.... »

Et il s'était retiré avec ses évêques, ses curés, sa noblesse, suivi du pompeux cortège qui vient aux maîtres des nations !

Mais les autres députés, ceux du tiers, — le peuple d'alors, — restèrent à leurs places, fermes, résolus, sentant que l'avenir de la France leur était confié.

Tout le monde connaît cette page immortelle de notre histoire.

Le grand maître des cérémonies, M. de Dreux-Brésé s'avança vers l'Assemblée et dit :

« Messieurs, vous avez entendu les ordres du roi. »

Mirabeau se leva, tout brûlant de colère, et jeta à la face du serviteur la fameuse réponse qui commença la Révolution, semblable à ces coups de foudre qui déclenchent enfin la tempête longtemps amassée.

Bailly, président du tiers-état, déclara que la Chambre ne se séparerait qu'après avoir délibéré librement.

Glézen, président du club qui porta plus tard le nom des Jacobins, s'écria :

« La grandeur de notre courage égalera la grandeur des circonstances. Il faut mourir pour la patrie ! »

Siyès dit :

« Ne sommes-nous que des mandataires, des officiers du roi, nous devons obéir et nous retirer. »

« Sommes-nous les envoyés du peuple, remplissons notre mission librement, courageusement ! »

« Nous avons juré de rétablir le peuple français dans ses droits ; l'autorité qui nous a institués pour cette grande entreprise, de laquelle seule nous dépendons, et qui saura bien nous défendre, est certes loin de nous crier : « C'est assez ! arrêtez-vous ! » Au contraire elle nous presse..... »

A l'unanimité l'Assemblée vota conformément à ces déclarations, et en sortant de la séance, Mirabeau parlant de la politique que les amis de Louis XVI lui faisaient suivre en cette circonstance, dit : « C'est ainsi qu'on mène les rois à l'échafaud. »

Certes nous devons un éternel hommage et une reconnaissance impérissable à ces courageux députés qui les premiers résistèrent, au nom du droit, à la volonté royale et déferent la puissance des baïonnettes !

Mais s'ils agissent ainsi, c'est qu'ils sentaient la nation derrière eux ; ils savaient que le peuple était avec eux, qu'ils n'avaient rien à craindre de la violence du roi, et que si l'on tentait contre eux les mesures d'arrestation dont ils étaient menacés, cent mille hommes se lèveraient dans Paris, à leur premier appel, pour combattre autour d'eux, et vaincre ou mourir !

Ils sentaient bien que s'ils criaient aux armes, les citoyens ne leur répondraient pas :

« Nous ne voulons pas nous faire tuer pour vous conserver vos vingt-cinq francs ! »

Isolés, défilants, ne pouvant pas compter avec certitude sur le concours énergique du peuple, les membres de l'Assemblée constituante de 1789

heure ; nous essayons cependant de rattraper le temps perdu et nous partons dans une voiture pour Magadino. Au bout d'une heure nous arrivons au lac, qui depuis quelques jours est débordé et qui a envahi les villages posés sur ses rives, toutes les vallées environnantes et la route elle-même. Nous nous arrêtons donc forcément, au moment où le cheval a de l'eau jusqu'aux genoux, et nous considérons avec ébahissement ce paysage noyé qui s'étend devant nous, ces arbres dont la tête seule surnage, et l'incessante pluie, monotone et désolante.

Le conducteur qui nous a amenés jusqu'à nous assure qu'une barque de passeur vient prendre les voyageurs jusqu'au bord de la route, pour les transporter soit au bateau à vapeur, soit à Magadino. Le batelier nous dira si l'heure du bateau d'Arona est passée, et nous verrons alors ce que nous voulons faire. Nous attendons patiemment, et tout d'un coup nous voyons de loin venir à travers les arbres, un point noir surmonté d'une voile de couleur terne ; c'est la barque, qui avance lentement pour ne pas se heurter aux troncs d'arbres entre lesquels elle est obligée de passer pour arriver jusqu'à nous. De l'intérieur de la voiture nous passons sur un de ces tas de pierres qui bordent les routes, et de là, dans la barque ; cet embarquement ressemble à un sauvetage, mais ce qui importe précisément, c'est d'être sauvés.

Ce que j'avais pris pour la voile, c'est un chiffon de toile servant d'abri contre la pluie. Le batelier rame debout à l'italienne, en poussant l'aviron devant lui ; il nous apprend que le bateau à vapeur vient de partir ; qu'il a conduit à bord un monsieur et sa femme, que nous reconnaissons sans peine pour être Philémon et Baucis ; il nous dit qu'il ne nous reste rien de mieux à faire que de gagner l'hôtel Bellevue, à Magadino, pour y attendre le départ du bateau de nuit.

(A continuer) G. TEMPLE.

ne pouvaient jamais osé tenir tête, comme ils le firent, aux ordres du roi, — ou s'ils l'eussent osé, ils n'auraient pas réussi.

Le 23 juin les députés pressentirent le 14 juillet la résistance de Mirabeau devant la prise de la Bastille, — et elle en donna le signal.

C'était à bon droit que la nation et ses mandataires avaient une confiance réciproque inébranlable. Il y avait vraiment un Peuple et une Chambre, alors. Celui-là voulant la Liberté, prêt à tout souffrir et à tout entreprendre pour sa conquête; — celle-ci, composée de représentants choisis avec indépendance par les électeurs, non pas parmi les chambellans brodés, les favoris de préfecture, ou les millionnaires prodiges, — mais parmi ces hommes énergiques, instruits, dévoués jusqu'à la mort, que le peuple peut toujours trouver dans son sein, lorsqu'il le veut.

Grâce à cette union étroite, à cette ardeur commune des volontés, la France était invincible; la monarchie dix fois séculaire, avec son prestige, ses gardes mercenaires et ses forteresses, devait être fatalement brisée. Le monde l'apprit bientôt.

Mais c'est trop longtemps s'oublier dans ces souvenirs, qui font couler le sang plus rapide et plus chaud dans nos veines, et font battre patriotiquement nos cœurs.

Ces temps, hélas! sont loin de nous. Laissons le passé dans l'oubli où il est tombé.

La France de 89 est morte. Elle dort du moins....

Quand donc se réveillera-t-elle?

A. -JULES ROCHE.

LETTRES DE PARIS

XVIII

Mon cher rédacteur,

Il faut vous écrire: je n'ai guère l'esprit à une lettre, je vous l'avoue. Peut-être vous est-il arrivé de nager en compagnie de mauvais plaisants. Un d'eux, pour vous faire une farce, vous mettait la tête sous l'eau alors que vous vous y attendiez le moins; à peine aviez-vous repris votre respiration qu'un autre survenait qui vous replongeait; et puis un troisième, un quatrième, un cinquième. Eh bien! mon cher ami, ce que vous avez éprouvé alors, je l'éprouve aujourd'hui, jugez si je suis en bien bonne disposition pour prendre tranquillement la plume et pour écrire avec le sang-froid nécessaire, cinq ou six pages à peu près sensées, et qui valaient la peine d'être lues.

Ce qui m'a mis, je ne sais combien de fois, la tête sous l'eau depuis un mois, vous le devinez, ce sont toutes ces surprises que les dieux nous ont prodiguées avec une libéralité vraiment excessive. Nous n'étions pas revenus d'un étonnement qu'on nous jetait dans un autre sans nous prévenir, sans crier gare! J'en suis tout ahuri, tout étourdi, tout abasourdi; vous l'êtes comme moi, et vous savez s'il est commode d'écrire dans une situation pareille.

Donc, vous me pardonnerez si ma lettre d'aujourd'hui est exécrable; je ne vous l'envoie que pour ne pas vous masquer de parole. Puisse nos lecteurs n'avoir pas moins d'indulgence que vous voudrez bien en avoir vous-même.

Et d'abord de quoi vous parler? Des théâtres, des livres nouveaux, des exercices de nos mobiles qui ont montré jusqu'ici beaucoup d'entraînement pour chanter la *Marseillaise*, de nos collégiens qui se révoltent contre la nourriture de l'Université, du concours des pompiers à Neuilly? Allons donc, vous vous moqueriez de moi. Je ferai même mine de vous raconter le banquet qui a réuni dimanche dernier quelques-uns des plus ardents champions et des partisans les plus dévoués de l'émancipation civile de la femme, que vous m'arrêteriez net avec ce mot: «*Attaquez-vous?*» Et pourtant la chose pourrait ne pas manquer d'intérêt. Mais il faut de l'a-propos à tout.

Aujourd'hui il n'y a qu'un sujet, un seul: Le Corps législatif, ce pauvre Corps condamné par un décret d'arrêt à s'endormir comme la Belle du conte jusqu'au jour où un beau prince viendra le réveiller. Un beau prince... Si, au lieu d'un prince, c'était... une princesse ayant nom... Chut!

Parlons donc du Corps législatif.

Les discours, vous les avez lus. Discours n'est pas précisément le mot, c'est plutôt plaidoyer qu'il faut dire. Nous n'avons guère entendu que cela pendant une quinzaine; car ce ne sont, en réalité, que des procès ces vérifications de pouvoirs, et nous n'aurions pas entendu autre chose si tout s'était passé conformément au programme que M. l'ex-ministre d'Etat avait daigné lire à l'honorable assemblée le jour même où elle prenait séance. Le programme a été brusquement changé, vous savez comment, et nous n'entendons rien du tout, ni plaidoyer, ni quoi que ce soit: il en faut prendre notre parti.

Vous qui n'avez fait que lire, mieux que nous autres Parisiens, qui n'avons qu'entendu, vous savez à quoi vous en tenir sur les mérites oratoires des avocats pour ou contre dans ces causes électorales. Nous étions trop distraits pour prêter, à ce que disaient les orateurs, une attention bien soutenue. Les dames surtout regardaient beaucoup plus qu'elles n'écoutaient quand ce n'était pas un des nouveaux élus du suffrage universel qui parlait à la Chambre. Elles n'avaient d'yeux, d'ailleurs, que pour les députés de l'opposition.

Montrez-moi M. X... — Ou est M. Y... s'il vous plaît? — De grâce faites nous voir M. Z... On n'entendait que cela dans les tribunes. Oh! les charmantes curieuses! Je ne nommerai pas en

toutes lettres ceux que cherchaient ainsi sur les bancs de la gauche de si beaux yeux, de peur de leur donner trop de fatuité; mais je vous dirai que nos amis ont eu leur bonne part de cette flatteuse curiosité.

La salle des Pas-Perdus était plus animée encore que la Chambre elle-même, mais le coup d'œil moins agréable. Là, point de femme à la toilette brillante (vous n'ignorez pas en quels frais d'élégance se mettent les dames pour nos législateurs). La Trappe ou la Grande-Chartreuse n'est pas plus sévèrement interdite au sexe que la salle des Pas-Perdus; mais pour être moins enchanteur que dans la salle des séances, le spectacle ne laissait pas que d'être encore fort amusant. Chasse aux billets, chasse aux nouvelles, chasse aux moindres mots tombés des lèvres d'un honorable, et qu'on retrouvait le lendemain dans les échos du Palais-Bourbon; des bruits mystérieusement chuchotés à l'oreille; des commentaires sur la physiologie d'un ministre ou d'un député qui traversait la salle; un sourire sur lequel on bâtitait un monde, un pli au front d'où l'on faisait sortir des orages entre l'exécutif et le législatif! Je vous assure, mon ami, que cela ne manquait pas d'intérêt, que les heures s'envolaient d'une aile bien rapide dans cette salle des Pas-Perdus, et que je vous y ai bien regretté, sans compter, par ces après-midi de chaleur étouffante, une fraîcheur délicieuse qui doit rappeler aux voyageurs celle des oasis du Sahara.

Lundi et mardi, quelle attente et quelle agitation!

Lundi, c'était le jour du message. On se disait bien: «*L'oracle va enfin parler*»; mais, vous le savez, les oracles, entre autres défauts, ont celui d'être passablement capricieux; au dernier moment, la fantaisie ne prendrait-elle pas à la puissance supérieure de qui ont dépendu jusqu'ici nos destinées de demeurer dans ce silence qu'elle gardait depuis trois jours, alors qu'on croyait chaque soir qu'elle ouvrirait la bouche le lendemain. A l'heure où le tambour battait aux champs pour l'entrée du président, on n'avait plus de doute: elle parlerait. Seulement, on était persuadé que ce ne serait pas avant que le bureau fût constitué; or, le dépouillement d'un scrutin est long, et il pouvait y avoir deux scrutins, trois scrutins, quatre scrutins peut-être: il faudrait donc patienter, ou plutôt s'impatienter jusqu'à cinq ou six heures. Point du tout. Encore une surprise! La séance était ouverte depuis dix minutes à peine que cette grande nouvelle entrait, par trois portes à la fois, dans la salle des Pas-Perdus: «*M. Rouher a lu le message*! » Et dix minutes après tout le monde en connaissait les points principaux, et dix voitures quittaient le quai au grand trot pour en aller porter le résumé aux journaux du soir.

Le lendemain, il vous souvient de ce que nous apprenait le *Journal officiel*: l'empereur avait prorogé la Chambre. L'émotion de Paris, vous la pouvez deviner. Nul ne pensa d'abord qu'il y aurait séance, et comme on trouvait cependant l'ordre du jour dans l'*Officiel*, on se figurait que le secrétaire de la rédaction l'y avait laissé traîner par mégarde. Voilà ce que c'est que de ne pas savoir sa constitution sur le bout du doigt! Car la constitution dit positivement, dans un article très-clair, que tout décret de prorogation du Corps législatif doit être lu en séance publique. Il revint en mémoire à quelques-uns, cet article que vous aviez peut-être oublié comme moi, et l'on se frotta les mains en se disant: «*Tiens! le décret de prorogation est inconstitutionnel*! » Presque en même temps, la nouvelle se répandait qu'il y avait déjà beaucoup de députés à la Chambre. Eh! grands dieux, qu'y vont-ils faire? On va les mettre à la porte. Il faut aller voir cela.

J'y allai comme bien d'autres, m'attendant à trouver une escouade de sergents de ville devant le Palais-Bourbon qui m'inviteraient à passer au large, Pas d'escouade, et dans le vestibule la haie accoutumée de fantassins se prolongeant dans la salle des Pas-Perdus. Il y avait séance.

Séance, c'est-à-dire que M. Schneider va lire le décret du matin pour régulariser la situation, et que tout sera dit. Mais non; un incident est annoncé: M. Jules Favre doit demander la parole sur le procès-verbal. Eh! eh! cela prend tournure. Il faut se procurer un billet. Je présente ma requête à certain revenant qui a autant d'obligance que d'esprit et de fermeté à la tribune, et un instant après, grâce à lui, je suis pourvu.

Ah! mon ami, que n'êtes-vous là? Un premier regard jeté dans la Chambre, on devinait qu'il y aurait de l'extraordinaire. Personne au banc des ministres; les bancs des députés remplis; point d'allées et de venues dans l'hémicycle; pas de retardataires montant négligemment les gradins pour gagner leurs places: quelque chose allait évidemment se passer, on attendait un événement. Le président agite sa sonnette. M. Jules Favre demande la parole; le président la lui donne. Il monte lentement l'escalier de la tribune. Le cœur me battait; je suis sûr qu'il battait à bien d'autres. Un grand silence se fait.... Vous savez le reste.

A un certain mot, des voix violentes ont couvert la voix de l'orateur en même temps qu'éclataient les applaudissements de la gauche. On ne m'ôtéra pas de l'idée que plus d'un parmi les officiels et parmi les agréables n'a pas crié: Vous n'entendez rien: il est assez mortifiant de s'en aller non vérifié dans sa province et de n'être encore qu'à moitié député pour ses électeurs. Vous figurez-vous la situation du mari d'une jeune femme, jolie et pieuse, entre le mariage à la mairie et le mariage à l'église, et cette situation-là se prolongeant un mois, deux mois, six mois peut-être? Et voyez-vous d'ici l'air goguenard des amis et des connaissances du pauvre époux? Un non vérifié, c'est justement ce mari-là, à mon avis; aussi ne croirai-je jamais lorsqu'on l'envoie faire sa moisson et peut-être bien sa vendange, avant vérification, qu'il y aille de bien bon cœur.

X. FRYNET.

AU RÉDACTEUR

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser copie du décret rendu par le Conseil d'Etat, à la date du 11 juin dernier, sur le pourvoi de M. Félix Mangini contre la décision du Conseil de préfecture du Rhône qui avait annulé, à la date du 6 septembre 1867, son élection au Conseil général de ce département.

Ce décret, longtemps attendu, ne répond guère à l'attente générale du pays qui comptait sur une déclaration de nullité de l'élection, moins pour le motif visé, que pour les griefs laissés de côté par le Conseil de préfecture et tels qu'ils sont articulés dans l'arrêté du 6 septembre, savoir: achats de suffrages, votes de citoyens non inscrits sur les listes électorales, promesses et menaces, libations et banquets.

Le compétiteur de M. Mangini a demandé, soit au Conseil de préfecture, soit au Conseil d'Etat, une enquête contradictoire à faire, en présence des parties, par un juge commissaire. C'est ainsi qu'il a été procédé, en 1867, par ordre du Conseil de préfecture, sur la requête de M. Perras, député du Rhône, qui venait d'échouer dans le canton de Thizy, aux élections du Conseil général.

Mais malgré mes instances répétées, le Conseil d'Etat s'est borné, dans l'affaire Mangini-Blanc, à ordonner un supplément d'instruction, c'est-à-dire à demander des renseignements secrets aux autorités du département, aux maires principalement, lesquels avaient rivalisé de zèle en faveur de M. Mangini, candidat officiel.

Je n'hésite pas à dire que cette marche n'était pas rassurante pour le candidat de l'opposition, parce que ses intérêts se trouvaient à la merci d'hommes déclarés contre lui.

Je m'incline devant la décision du Conseil d'Etat, par la raison qu'il n'existe pas de tribunal supérieur à qui je puisse demander justice.

Il me reste le recours de dire qu'avec une enquête contradictoire, le résultat eût été tout autre, et j'ai la consolation de penser que l'opinion publique se rangera à mon avis.

Montromand, le 16 juillet 1869.

SÉBASTIEN BLANC.

CONSEIL D'ÉTAT

NAPOLÉON, etc.,

Sur le rapport de la section du contentieux; Vu les requêtes sommaire et ampliative présentées par le sieur Félix Mangini, candidat proclamé membre du Conseil général du département du Rhône; lesdites requêtes enregistrées au secrétariat de la section du contentieux de notre Conseil d'Etat, le 28 octobre 1867, et tendant à ce qu'il nous plaise annuler un arrêté en date du 6 septembre précédent, par lequel le Conseil de préfecture du département du Rhône a annulé les opérations électorales auxquelles il a été procédé, le 25 août de la même année, dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, par la nomination d'un membre du Conseil général, en se fondant sur ce que le requérant n'avait pas réuni la majorité absolue des suffrages;

Ce faisant, attendu qu'il n'appartient pas au Conseil de préfecture de soulever d'office un grief dont il n'avait été saisi, ni par les protestations formées devant lui, ni par le préfet; qu'en tout cas il aurait dû se borner à ordonner qu'il fut procédé à un deuxième tour de scrutin, au lieu d'annuler les élections; que, d'ailleurs, en fait, la majorité absolue doit être fixée au chiffre de 1957 au lieu de 1763 et que, dès lors, c'est à juste titre que le sieur Mangini a été proclamé membre du Conseil général avec 1963 suffrages;

Vu l'arrêté attaqué;

Vu la loi du 23 juin 1833;

Vu le décret du 2 février 1852 et la loi du 7 juillet suivant;

Qui M. Fould, auditeur, en son rapport;

Qui M. Chotignier, avocat du sieur Mangini, et M. Hérod, avocat du sieur Blanc, en leurs observations;

Qui M. Bayard, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions;

Considérant qu'il n'est pas établi par l'instruction que les élections auxquelles il a été procédé dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset pour la nomination d'un membre du Conseil général, aient donné lieu à des irrégularités, ou à des actes qui aient eu pour effet d'en altérer la sincérité; que des lors et sans qu'il soit besoin d'examiner si le Conseil de préfecture pouvait d'office relever le grief tiré de ce que le sieur Mangini n'aurait pas obtenu la majorité absolue des suffrages, celui-ci n'est fondé à prétendre que le Conseil de préfecture a fait une appréciation inexacte des circonstances de l'affaire, en déclarant nulles les opérations électorales et qu'ainsi il y a lieu d'annuler l'arrêté attaqué;

Notre Conseil d'Etat au contentieux entend;

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

ART. 1^{er}. — L'arrêté ci-dessus visé du Conseil de préfecture du département du Rhône, en date du 6 septembre 1867, est annulé.

(Séance du 11 juin 1869).

CHRONIQUE

La question des grèves conserve malheureusement son caractère d'actualité.

La *Décentralisation* annonçait, il y a quelques jours, qu'à la suite d'une réunion tenue à la Rotonde, la grande majorité des *ovalistes* avait accepté les conditions imposées par les patrons et que le travail allait recommencer.

Le résultat obtenu par ces ouvriers se réduit à une diminution de travail de deux heures par jour sans augmentation de salaire. Les deux heures de diminution n'étant plus exigible, les patrons qui, dans un moment de presse, voudront les utiliser, pourront le faire à prix débattus avec les intéressés.

On peut aussi considérer comme terminée la grève des boulangers qui a passé presque complètement inaperçue à Lyon.

La plupart des garçons boulangers ont obtenu de leurs patrons de travailler à la journée. Ils ne sont plus payés au mois comme auparavant.

Les patrons s'étant abstenus de répondre aux propositions faites par les ouvriers fondeurs, la grève de ces derniers persiste.

De Saint-Étienne, les dernières nouvelles sont relativement inquiétantes. Sur certains points du bassin la reprise des travaux éprouverait un mouvement de recul.

On parle de réunions nocturnes où quelques meneurs auraient essayé de faire prévaloir des résolutions violentes.

De nouvelles arrestations ont été opérées.

C'est, jusqu'à présent, la conséquence la plus nette d'un état de choses qui appelle la sérieuse attention de nos législateurs sur les réformes sociales dont les dernières manifestations suffiraient à démontrer, s'il en était besoin, le caractère d'opportunité.

Le tribunal correctionnel de notre ville continue à juger des individus des deux sexes inculpés du délit puni par l'article 414 du Code pénal et suivants, c'est-à-dire du délit d'atteinte portée à la liberté du travail.

A l'une des dernières audiences, deux jeunes ouvrières, — ovalistes toutes les deux, — ont été condamnées pour le délit ci-dessus spécifié, la première à 20 jours et la seconde à 15 jours de prison.

A l'occasion de la grève des garçons boulangers, 25 d'entre eux ont été impliqués dans les poursuites. Une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur de deux; les autres ont été renvoyés devant le tribunal de simple police pour bruit ou tapage injurieux ou nocturne.

Un seul comparait en police correctionnelle pour excitation de citoyens à la haine des uns contre les autres; il a été condamné à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

Quatre ouvriers mégisiers ont été poursuivis pour le délit d'atteinte à la liberté du travail.

Le nommé Spitz (inculpé en outre de coups et blessures et rébellion) a été condamné à 6 mois de prison. Lambert à 6 jours, Descollès à un mois; un quatrième a été acquitté.

A Saint-Étienne, l'instruction relative aux violences commises au début de la grève des mineurs touche à son terme. Une soixantaine d'individus seront déférés à la justice. La chambre des mises en accusation de la cour impériale de Lyon statuera, selon toute probabilité, dans le courant de la semaine.

L'affaire, qui occupera sept ou huit audiences, sera renvoyée vraisemblablement devant le tribunal correctionnel de Saint-Étienne. Elle se plaidera dans une quinzaine de jours. Un nombre considérable de témoins seront entendus.

L'*Eclair* de Saint-Étienne nous apprend que depuis la catastrophe de la Ricamarie, le tribunal de police correctionnelle de cette ville a presque journellement à juger des individus prévenus de rixes avec des militaires du 4^e de ligne.

Dans son numéro du 11 juillet, il mentionnait trois condamnations de ce genre. Aujourd'hui, il en annonce une nouvelle, celle d'une femme qui a injurié sur la place Marengo des soldats de ce régiment.

Un autre fait plus grave s'est passé il y a deux ou trois jours.

Dans un cabaret de la rue des Chappes, des militaires et des ouvriers étaient attablés et buvaient. Une discussion s'éleva et un des soldats se prit de querelle avec un ouvrier, si bien qu'ils en vinrent aux mains. Le caporal, qui accompagnait ses hommes, intervint et se jeta entre les deux assaillants. Là-dessus les autres ouvriers se méprennent sur les intentions conciliantes du caporal; ils se précipitent sur lui et l'un d'eux lui assène, derrière la tête, un coup de casse-tête qui le jette par terre, évanoui et sanglant. Les militaires dégalent; mais fort heureusement, à la vue des sabres, tous les consommateurs s'esquivalent. Le caporal, toujours évanoui, a été transporté au corps-de-garde de l'hôtel-de-ville.

Voulez-vous reconnaître aujourd'hui que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne, si brusquement dissous par arrêté préfectoral, appréciaient sagement la situation lorsqu'ils réclamaient, par mesure de précaution et pour éviter ces regrettables conflits, l'éloignement du 4^e de ligne.

A. RICHON.

VARIÉTÉS.

Il vient de paraître chez l'éditeur Le Chevalier, rue Richelieu, 61, un nouveau volume, *les Etats-Unis*, par M. Edouard Portalis, qui est appelé à un véritable succès. A son retour d'un voyage transatlantique, l'auteur, convaincu par tout ce qu'il avait vu, des effets utiles d'un régime de liberté complète et sincère, s'est hâté de publier ses impressions. Son livre est une étude sérieuse pour le *self-government* comparé au césarisme.

Nous en détachons un curieux chapitre sur les *Mormons*.

LES MORMONS.

Édifié sur les travaux du chemin de fer, j'étais remonté en wagon pour retourner à Saint-Louis. Bientôt le train s'arrête à la station, qui alors était

la dernière de la ligne : Point of Rocks city. Quelques tentes au milieu des montagnes arides, un télégraphe, une écurie et une voiture dételée, voilà la cité. Je demande à qui appartient cette voiture, et quelle est sa destination. On me répond que cette voiture est un stage, qu'il appartient à la compagnie transcontinentale Wells, Fargo et Co, et qu'elle fait le service entre la dernière station du chemin de fer du Pacifique et Great salt lake city. — tel est le nom que les Mormons ont donné à la ville qu'ils ont fondée sur les bords du grand lac Salé.

A Omaha l'aubergiste m'avait dit : Allez à Great salt lake city, vous y mangerez des fruits délicieux. A Cheyenne et à Fort-Laramie, villes de bois et de toile, on m'avait dit : Allez à Great salt lake city, vous y boirez de l'eau délicieuse. Ces avis m'avaient donné à réfléchir; car les Américains ne pouvaient faire de la ville mormone un plus bel éloge. Ils aiment tant les fruits, que dans les plus grands hôtels on voit des personnages graves bourrer leurs poches de pêches ou de raisins dès le commencement du repas, et tant l'eau fraîche, que dans les salons, les chambres à coucher, les wagons, les bateaux, on trouve des fontaines d'eau glacée. A Point of Rocks, un Canadien, agent des lignes télégraphiques, me dit encore avec un regard malin : Allez à Great salt lake city, vous y verrez des femmes délicieuses.

— Ah çà! dis-je à un Français qui m'accompagnait, tout est donc délicieux au lac Salé, les fruits, l'eau, les femmes?

— Il y a mieux que cela, répondit-il; la cuisine y est bonne, chose rare en Amérique, et les hommes y sont heureux.

— C'est le paradis, alors!

— Vous l'avez dit, et ce nouveau paradis remplace un désert naguère si désolé, que les Peaux-Rouges le déclaraient inhabitable. Cette transformation tient, dit-on, du prodige.

— Combien faut-il de temps pour se rendre dans cet Eden?

— Deux jours et deux nuits; si vous voulez, je vous accompagne.

La curiosité l'emporte; nous quittons le luxe des cars, et, du mieux que nous pouvons, nous metant sous une tente à l'abri du vent, nous attendons le départ du stage. Le stage est une voiture où six personnes seraient fort mal à l'aise; aussi, grâce à une troisième banquette placée entre les sièges de devant et de derrière, a-t-on la coutume de loger neuf voyageurs. Ainsi le soir on empile dans cette boîte six gros hommes, un moyen, et moi. Bouger est impossible, respirer est difficile; mais, comme toute chose en ce bas monde a son bon côté, la rudesse du chemin m'oblige bientôt à bénir la gêne où je suis; supportés en commun les chocs sont moins violents, et je suis forcé d'avouer que c'est veiller à la santé des voyageurs que de l's remplir de la sorte.

Au point du jour nous rencontrons une bande de loups qui, tout occupés à dépecer le cadavre d'un cheval, se dérangent à peine pour nous livrer passage.

Le paysage est sévère. Une suite de montagnes de terre sans végétation. L'œil n'y aperçoit pas un arbuste, pas un brin d'herbe, pas même une sauge ou un cactus; seul un grand rocher nu tantôt perce le flanc de la montagne, tantôt est juché à son sommet, comme un vieux château fort. Plus loin, des pyramides formées de pierres rongées par les eaux s'élèvent au milieu de vastes plateaux poudreux et déserts.

La seconde nuit de notre voyage fut la plus agitée. Au moment même où nous pensions nous assoupir les uns sur les autres, le stage se mit à rebondir comme une balle élastique sur des côtes rapides et couvertes d'énormes cailloux ronds.

Ces secousses durèrent jusqu'à l'aube. Alors le chemin devint moins rude. Nous entrons dans un étroit défilé formé par deux immenses murailles de granit qui se détachent en rouge sang sur le bleu foncé du ciel. De vertes vallées succèdent à ce défilé; puis les montagnes s'élèvent et se rapprochent pour former un étroit ravin. A droite et à gauche, d'immenses montagnes couvertes de verdure, au fond, un torrent qui se précipite, s'arrête, fait mille détours. L'ombre des aunes et des lianes qui croissent leur feuillage au-dessus de son eau l'impide, lui conserve une éternelle fraîcheur. Les Mormons lui ont donné le nom de ruisseau d'argent. Plus on avance, plus les montagnes grandissent et se rapprochent, plus la côte devient roide. On croirait descendre au ciel ou aux enfers. Cramponné sur l'impériale du stage, que six chevaux au galop entraînaient sur un chemin étroit et sinueux, ayant au-dessus de ma tête des rochers qui semblaient vouloir se détacher de leur base, à mes pieds un précipice, je ne cessai, pendant cette descente de dix lieues, d'être partagé entre la crainte et l'admiration. Bientôt les montagnes menacent de nous engloûtir, encore un tour de roue, et nous touchons aux entrailles de la terre. Soudain la gorge s'ouvre; devant nous se développe une verte vallée arrosée de cours d'eau. On aperçoit des troupeaux, un lac d'eau douce qui baigne une ville riante, et dans le lointain l'azur du lac Salé. Un immense cercle de montagnes neigeuses, dorées par le soleil couchant, encadrent le panorama.

Il fait nuit quand nous entrons dans la ville de Salt-lake-City. La voiture s'arrête devant un joli chalet et un hôtelier parfumé vient nous offrir un gîte. Notre hôtelier était un mormon, un prêtre, tous les Mormons sont prêtres, et presque un saint (1), car il a quatre femmes et la sainteté ici se mesure au nombre des épouses.

Après souper il nous conduisit au spectacle. Le théâtre (2), belle construction dans le style dorique, rappelle le théâtre de Drury-Lane, à Lon-

dres. La salle, grande comme celle du Théâtre-Français, est peinte en blanc et or. Les avant-scènes, où se tiennent les femmes et les filles du prophète, sont fermées par des rideaux de dentelle blanche. Parmi les nombreux spectateurs on remarque plus de femmes que d'hommes; mais elles ne sont pas encore vêtues à la mode de Paris. Les mères portent de grandes capotes de paille, et les jeunes filles des chapeaux de bergère.

La pièce est de Shakespeare. Les acteurs ne manquent pas de talent. Mais rencontrés dans un autre lieu, à Londres par exemple, ce spectacle et ces comédiens paraîtraient sans doute très-ordinaires. Quittons donc la salle et pénétrons dans les coulisses. Si délicats que vous soyez, vous ne trouverez rien à reprendre à ces corridors larges, commodes et propres, ni à ce foyer des artistes, dont vous admirerez plutôt l'élégance et les vastes dimensions. Vous pourrez même, sans rougir, contempler les actrices à leur toilette, dans des salles coquettes bien différentes des loges où se griment les plus grandes célébrités de nos théâtres. Tout est décent dans ces coulisses, même les actrices. Voyez-vous ces belles jeunes filles qui s'apprentent à entrer en scène? C'est Alice et Zina, deux filles de Brigham Young, le prophète.

Vous voilà scandalisés! simple particulier, vous songez peu à faire de vos filles des actrices, que serait-ce si vous étiez pape ou souverain?

D'où vient cependant ce préjugé contre la profession de comédien? Vous jouez la comédie dans les salons, et les plus hauts personnages descendent sur les planches, quand il s'agit d'une bonne œuvre. Donner au public des leçons de morale tout en l'égayant, n'est-ce donc pas une œuvre aussi pie que de soulager la misère?

Le métier d'acteur n'a rien en lui-même de honteux ni de méprisable; un comédien devient même aussi honorable qu'un prédicateur, dès que son rôle peut inspirer au public de nobles sentiments. Et remarquez que du jour où le métier devient profession respectée, elle n'est plus embrassée que par des gens estimables. Alors les auteurs s'appliquent à composer des pièces dignes de leurs interprètes, et peu à peu, les comédiens remplacent avantageusement la censure.

Telle est l'opinion de Brigham Young; voilà pourquoi il a voulu que ses deux filles fussent actrices.

Brigham n'est pas un pontife ordinaire. En même temps qu'il jetait les fondations d'un temple gigantesque, il bâtissait un théâtre et une salle de bal. Lui-même excelle dans l'art de la danse. Grand amateur de musique, il fait jouer à Salt-lake-City les opéras des plus grands maîtres, de Mozart, de Meyerbeer, de Rossini. Ami de toutes les réjouissances, il organise des régates sur le lac Salé, et tire des feux d'artifice sur les bords du Jourdain (4).

S'il est vrai que la beauté du climat et l'heureuse position d'une ville puissent avoir de l'influence sur l'humeur de ses habitants, les Mormons ont plus de motifs de belle humeur qu'aucun autre peuple. Trouvez donc le moyen d'être triste par une belle journée de printemps, quand les feuilles ont toute leur fraîcheur, et que les oiseaux protestent par leurs chants joyeux contre tout sentiment de tristesse? L'air est si pur à Salt-lake-City, qu'il semble que le regard puisse percer la voûte bleue du ciel. A l'horizon, les montagnes naissent dans une atmosphère lumineuse. Les rues de nos cités sont remplacées par de larges avenues, plantées de saules arborescents, nos infects ruisseaux par une eau claire comme le cristal, qui de chaque côté murmure gaiment entre deux talus de gazon. A demi cachée par le feuillage, on aperçoit une maisonnette blanche avec un balcon et un escalier extérieur. — Elle est précédée d'un parterre de fleurs, et entourée d'arbres chargés des plus beaux fruits.

Imaginez à présent derrière ces barrières blanches qui bordent les jardins, ou derrière ces rideaux de mousseline, des femmes aux formes voluptueuses mollement étendues sur un tapis de gazon ou sur un sofa capitonné. Entourez-les d'une troupe joyeuse d'enfants, qui s'ébattent au milieu des fleurs, et vous aurez une idée de l'impression que produit sur le voyageur la ville du lac Salé.

Que nous sommes loin ici des grandes cités tapageuses des Etats-Unis! A voir ces vergers, ces promenoirs ombragés, cette eau limpide, cette cité silencieuse, on se croirait transporté sur une autre planète. C'est à peine si la grande rue, qu'habitent les banquiers et les marchands, rappelle, comme une miniature coquette, les villes qu'on a déjà vues!

Cependant nous sommes encore en Amérique, et, qui plus est, aux Etats-Unis. Les nouveaux saints avant d'être Mormons sont d'abord Américains, comme nous sommes Français, je suppose, avant d'être catholiques.

On a beaucoup écrit et beaucoup déclamé contre les Mormons. Parmi toutes les critiques dont ils sont l'objet, la plus grave est celle qui reproche à cette société nouvelle d'être soumise à un régime oppressif et despotique; j'en avais d'abord conclu qu'ils n'étaient pas Américains. Ils le sont cependant, et, le sachant, j'ai été assez simple pour chercher avec soin les empreintes de cette main mystérieuse, qui pesait, m'avait-on dit, sur tous les habitants de l'Utah, sans avoir pu découvrir les apparences même du servilisme. — Ils sont Américains, entendez-vous bien, et qui dit Américain n'a jamais voulu dire esclave.

Il partagent avec les Etats-Unis le bénéfice de cette admirable constitution, dont le premier amendement devrait orner le frontispice de tous les palais législatifs. Je l'inscris ici, en attendant qu'il soit gravé sur la porte du Palais-Bourbon : « Le congrès ne pourra faire aucune loi qui ait rapport à l'établissement d'une religion, ou qui

en défende le libre exercice, qui restreigne, soit la liberté de la parole ou de la presse, soit le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour obtenir le dressement de ses griefs (1). »

L'Utah est un territoire, et, comme tel, il jouit des mêmes institutions politiques que tous les territoires de l'Union. Le pouvoir exécutif y est exercé par un gouverneur nommé directement par le président des Etats-Unis, et dont les fonctions durent ordinairement quatre ans (2). Le pouvoir législatif est exercé par deux chambres; l'une, le sénat, composée de treize membres; l'autre, la chambre des représentants, composée de vingt-six membres. Les députés à ces deux chambres, les sénateurs envoyés par le territoire d'Utah au congrès de Washington, et en général tous les magistrats qui ne sont pas nommés par le gouvernement fédéral sont directement élus par le suffrage universel. Tous les citoyens mâles de l'Utah ont le droit de voter à dix-huit ans (3), excepté les officiers et les soldats de l'armée régulière des Etats-Unis. Si la constitution politique des Mormons diffère ici par son libéralisme des constitutions de tous les autres Etats et territoires de l'Union, où les citoyens ne deviennent électeurs qu'à vingt et un ans et où quelquefois certaines conditions de capacité sont exigées par la loi, c'est qu'un Mormon est vraiment capable d'être électeur à dix-huit ans. A Utah, le suffrage universel n'est pas une institution vaine, et ne cache aucun piège, tous les Mormons étant assez éclairés pour voter avec discernement. Je m'explique mal comment on a pu supposer un seul instant que l'état social des Mormons fût despotique, quand je songe qu'avant de pratiquer le suffrage universel, ils ont ouvert plus d'écoles libres et gratuites qu'aucun autre peuple du monde. Il est vrai qu'ils n'ont pas de collèges. Les jeunes gens ne savent ni le grec ni le latin; ils ne puisent pas dans Plutarque ou dans Tite-Live des idées chevaleresques, ils n'apprennent pas à chérir le despotisme avec Horace ni Virgile, ni même, sans remonter à si haute antiquité, avec Boileau et Bossuet; ils n'étudient pas de langues mortes qui n'ont jamais été parlées que par des maîtres et des esclaves; mais ils apprennent l'anglais, la langue des nations libres. Ils ne regardent pas en arrière, mais en avant. En un mot les Mormons, comme les Yankees, font des hommes à bon marché, au lieu de faire des imbéciles à grands frais (4).

Le pouvoir judiciaire est exercé par une cour suprême, par trois cours de district, et par des juges de paix. La juridiction laïque a du reste peu de besogne chez les saints, d'abord parce qu'il est rare qu'un saint commette un crime, ensuite parce que les causes civiles sont généralement portées devant les tribunaux ecclésiastiques. Cette préférence vous inquiète et vous soupçonnez déjà quelque machination cléricalle. Point. Les plaignants ne s'adressent pas aux prêtres par pitié, mais par économie. Ils peuvent ainsi vider leurs différends, sans bourse délier, et pour être vraiment gratuite, la justice rendue par les ecclésiastiques n'en est pas moins sagement administrée. Quant aux lois civiles qui régissent les habitants de l'Utah, elles sont à peu près semblables à celles qui régissent les différents Etats de l'Union, peut-être même sont-elles plus libérales. Par exemple, les biens du débiteur ne peuvent être saisis que dans le cas où il quitterait le territoire avec l'intention évidente de frauder ses créanciers. Aucune loi ne restreint la liberté des testaments ni des mariages; mais dans ce dernier cas les Mormons ont pour habitude de se conformer à la loi religieuse. Ils contractent un mariage sans plus de difficulté que les autres Américains. Le mariage civil n'existant pas, c'est le président, aujourd'hui Brigham Young, qui confère le mariage religieux. C'est aussi lui qui prononce le divorce. Quand un homme veut

(1) Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the freedom of speech, or of the press; or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the government for a redress of grievances. (Proposé le 24 septembre 1789, et ratifié par le nombre constitutionnel d'Etats, les trois quarts, le 15 septembre 1791.)

(2) Les fonctions de gouverneur, dans les territoires, durent ordinairement quatre ans, parce que tous les fonctionnaires nommés par le président changent ordinairement avec lui. En général, tous les fonctionnaires sont élus pour un temps très-court, et ceux qui sont nommés par d'autres fonctionnaires changent avec ceux dont ils tiennent leur pouvoir.

(3) Excepté les nègres. — Dans les élections religieuses, les femmes sont admises à voter.

(4) M. Hepworth Dixon raconte que, comme il s'étonnait que les Mormons n'eussent pas de collège, Brigham Young lui répondit : « Nous ne faisons pas des imbéciles à grands frais. » Voir la Nouvelle Amérique, par Hepworth Dixon, traduit de l'anglais par M. Philarette Chasles. (Librairie internationale.)

prendre une seconde femme, il doit, avant tout, consulter sa première épouse et obtenir son consentement, ensuite il s'adresse à la jeune fille dont il veut augmenter sa famille, puis à ses parents, et enfin au président.

En résumé, les Mormons jouissent de la même liberté politique que les habitants de tous les territoires de l'Union américaine; ils sont régis par les mêmes lois; leur religion seule et leurs règles de morale leur sont particulières. Mélange de judaïsme, de protestantisme et de catholicisme, les Mormons ont pris dans ces trois religions ce qu'ils ont trouvé de meilleur, — le mormonisme n'aurait même rien en soi qui méritât l'attention ni qui provoquât l'étonnement; si, en renversant notre morale, il n'atteignait le but que notre religion et notre morale poursuivent sans l'atteindre. Il faut l'avouer, et sur ce point tous les voyageurs sont d'accord, la plus grande curiosité des bords du lac Salé est la moralité de leurs habitants. On chercherait en vain une prostituée sur tout le territoire de l'Utah; on n'y rencontre pas un ivrogne, et les prisons ne contiennent pas un malfaiteur.

(La fin au prochain numéro.)

AFFAIRE DE ST-CYR

La population de Lyon est encore émue du terrible drame de Saint-Cyr.

A LA DEMANDE GÉNÉRALE, le Petit Journal va publier ce lugubre souvenir judiciaire.

L'EAU minérale naturelle d'Alet (Aude), rétablit promptement les fonctions des organes digestifs, arrête les vomissements de toute nature, les diarrhées et la dysenterie; très-agréable à boire et facilement supportée par les estomacs les plus débilités, l'eau d'Alet est d'un puissant secours dans la convalescence des fièvres graves et des maladies aiguës. S'adresser au Dr de l'établissement thermal d'Alet. — Dépôt à Lyon, à la C^{ie} de Vichy, chez MM. Vachon, entrepositaire, et Captier, pharmacien.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement
LES BUREAUX ET ATELIERS DE
L'ASSOCIATION TYPOGRAPHIQUE
Situés ci-devant rue Tupin, 31
SONT TRANSFÉRÉS
12, RUE DE LA BARRE, 12

Le Journal financier
L'UNION DES ACTIONNAIRES
(Troisième Année)

LE SEUL paraissant **LES MARDIS**
DEUX FOIS et les **VENDEDES**
par semaine

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, les cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :
Un an, 40 fr. — Six mois, 25 fr. (La même pour toute la France).
Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

Le Gérant responsable, REAUMON

Lyon, Association typographique. — Regard, rue de la Barre, 12

L'ANTERNE CHAMPAGNE (REIMS)
Geochefort

Ce vin est du Sillery Mousseux
3 MARQUES : 5, 4 et 3 fr. la bouteille
DÉPÔT DE TOUS LES VINS
DE LA
COMP^{ie} GÉNÉ^{ie} DES VIGNOBLES DE LA GIRONDE

Pour échantill., une caisse de 50 bouteilles des 5 grands crus, pour 100 francs.
Une bonne barrique Côtes 1867 pour 160 francs dans Paris, 120 francs pour le dehors.

Adresser les demandes affranchies à M. ALFRED ÉMILE, à Paris, r. Lafayette, 83 bis.
A Reims, rue du Bourg-Saint-Denis, 67.

DEMANDE DE DÉPOSITAIRES ET DE REPRÉSENTANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.
FRANCE, EXPORTATION.

(1) Tous les Mormons sont des saints. Ils s'intitulent latter day saints, saints du dernier jour, mais je prends ici le mot saint pour son acception européenne.
(2) Ce théâtre a été bâti par souscription.

(1) Petite rivière qui se jette dans le lac Salé, et à laquelle les Mormons ont donné le nom de Jourdain en souvenir des Hébreux.